



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 décembre 2024]

Date de la convocation

28 novembre 2024

Date de mise en ligne

6 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Procurations : 3

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine BOISSIERE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Daniel RIBES, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, Corinne DARMANI Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Christelle HARDY, Elisa GILLET

Absents : Dominique BOYER,

N° 119/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Adhésion à l'Agence française des chemins de Compostelle

Madame le Maire rappelle que Gaillac est une ville étape de l'itinéraire historique reliant Conques à Toulouse sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

A ce titre, et dans le but de favoriser la médiatisation et le développement touristique de cet itinéraire, Madame le Maire propose aux élus d'approuver l'adhésion de la commune à l'Agence Française des Chemins de Compostelle, association laïque loi de 1901 chargée d'organiser la coopération interrégionale et transnationale autour de la promotion et de la valorisation des chemins jacquaires.

Le montant de la cotisation annuelle s'établit à 650 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de Gaillac à l'Agence Française des Chemins de Compostelle,
- D'approuver le montant de la cotisation annuelle mentionné plus haut,
- De désigner M. Alain SORIANO (titulaire) et Mme Anne DUBIER (suppléante) pour représenter la commune auprès de ladite agence.

1 annexe

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de Gaillac à l'Agence Française des Chemins de Compostelle,

APPROUVE le montant de la cotisation annuelle mentionné plus haut,

DESIGNE M. Alain SORIANO (titulaire) et Mme Anne DUBIER (suppléante) pour représenter la commune auprès de ladite agence,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à l'adjoint au maire délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath it.

Fait à Gaillac le 5 décembre 2024